

EDUNIVERSAL

Siège social : 18/20, avenue Gabriel Péri – 93100 MONTREUIL
Société anonyme au Capital de 500 506 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

EDUNIVERSAL

Siège social : 18/20, avenue Gabriel Péri – 93100 MONTREUIL
Société anonyme au Capital de 500 506 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

EDUNIVERSAL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée : Monsieur Martial GUIETTE

- ✓ Nature et objet : Achats de vins à la SARL Domaine des Roques de Cana, société dont Martial GUIETTE est associé majoritaire et gérant.

Modalités : Au 31 décembre 2012, les achats de vins par votre société à la SARL Domaine des Roques de Cana s'élèvent à un montant brut de 3 972 Euros HT.

- ✓ Nature et objet : Refacturation de loyers et de frais de publicité à la société SMBG Finance, dont Martial GUIETTE est gérant.

Modalités : Au 31 décembre 2012, votre société a refacturé 38 200 Euros HT au titre du loyer et de prestations publicitaires rendues à SMBG Finance. Les créances clients SMBG Finance relatives à ces refacturations s'élèvent à 378 211 Euros TTC au 31 décembre 2012. Elles sont intégralement dépréciées.

- ✓ Nature et objet : Refacturation de loyers et de frais de maintenance et de modération de site internet à la société RESEAU CAMPUS, dont Martial GUIETTE est Président.

Modalités : Au 31 décembre 2012, votre société a refacturé à RESEAU CAMPUS 26 300 Euros HT au titre du loyer et de frais de maintenance et de modération de site internet. Les créances clients RESEAU CAMPUS relatives à ces refacturations s'élèvent à 125 819 Euros TTC au 31 décembre 2012.

- ✓ Nature et objet : Avances en comptes courants non rémunérées consenties à RESEAU CAMPUS

Modalités : Au 31 décembre 2012, les avances s'élèvent à un montant brut de 28 779 Euros.

- ✓ Nature et objet : Poursuite des avances en comptes courants non rémunérées consenties à SMBG Finances.

Modalités : Au 31 décembre 2012, les avances s'élèvent à un montant brut de 143 223 Euros. Elles sont intégralement dépréciées.

Fait à Paris, le 2 décembre 2013

COREVISE
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Stéphane MARIE
Associé

